



FICHE DE PRE-INSCRIPTION

Année scolaire 2020 - 2021

Renseignements relatifs à l'élève (en lettres d'imprimerie)

Nom :

Prénom :

Date de naissance : lieu :

Nationalité : Religion : date de baptême :
.....

Adresse :
..... Ville : Code postal :

Ecole fréquentée l'année précédente :

Dans quelle classe devrait-il entrer à l'école Jeanne d'Arc ? : PS _ MS_ GS_ CP_ CE1_ CE2_ CM1_ CM2

Classe anglaise : CE2_ CM1_ CM2

Sera-t-il ? : Externe oui / non demi pensionnaire oui / non

Restera-t-il à la garderie ? : Oui / non

Renseignements relatifs à la famille

Parents : marié veuf (ve) divorcé célibataire

Parent 1

Parent 2

Nom : Nom :

Prénom : Prénom :

Adresse : Adresse :

Tél domicile : Tél domicile :

Tél portable : Tél portable :

Tél travail : Tél travail :

Mail : Mail :
.....
Profession : Profession :
.....

Préciser le nom du parent responsable en cas de tutelle :
Responsable payeur : père mère autre (préciser)

Frères et soeurs :

Nom, Prénom	Age	Etablissement scolaire fréquenté
.....
.....
.....
.....

Pièces à joindre au dossier lors de l'inscription

- une photo d'identité
- une photocopie du livret de famille
- une photocopie du carnet de santé (vaccinations)
- le chèque des frais de dossier de 151 euros (non remboursable)
- le chèque d'acompte de 210 euros (scolarité de septembre à novembre) pour une inscription (non remboursable)
- la copie du livret scolaire ou bulletin de notes
- en cas de séparation une autorisation manuscrite signée et datée du père et de la mère, copie du jugement de divorce, ainsi que le dernier acte officiel concernant notamment la garde de l'enfant
- une enveloppe timbrée au tarif en vigueur

Pièces à remettre à la rentrée pour une inscription

- le certificat de radiation
- l'attestation d'assurance couvrant l'élève (responsabilité civile)

Nous, parents responsables, nous engageons à payer sur présentation les frais réclamés par le secrétariat de l'école Jeanne d'Arc par avance en début de période (choisir le mode de paiement):

- soit mensuellement (en donnant quatre chèques en début du 1er trimestre, en donnant trois chèques en début du 2ème et 3ème trimestre,
- soit trimestriellement (en donnant un chèque en début de trimestre),
- soit annuellement (en donnant un chèque début septembre).

A le

Signature parent 1

Signature parent 2